

POINT D'ALERTE

Adressé aux présidentes et présidents des Conseils départementaux de la région
et au directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Les membres de la commission permanente de la CRSA Auvergne-Rhône-Alpes ont été alertés par des représentants d'organisations gestionnaires, des représentants des syndicats de salariés ainsi que par des représentants de personnes accueillies de la dégradation des conditions d'accompagnement au sein des ESMS.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation préoccupante voire inquiétante des ESMS dont les métiers, non délocalisables, relèvent d'une compétence commune, celle d'accompagner les personnes les plus vulnérables.

Le secteur de l'accompagnement de proximité est déjà fortement dévalorisé par le manque de reconnaissance à son égard. Les mesures du « Ségur » vont dans le bon sens, mais elles ont créé des inégalités incompréhensibles et insupportables « les oubliés » du Ségur ; ce qui entraîne une fuite d'un certain nombre de salariés vers des secteurs plus attractifs en terme de reconnaissance et de salaire ainsi que des difficultés dans le recrutement de remplaçants. D'un point de vue budgétaire, l'inflation qui sévit, en particulier le coût de l'énergie, ainsi que le non-paiement des mesures Ségur ont un impact direct sur la trésorerie des ESMS. Cette situation économique ne doit pas, pour autant, venir détériorer la qualité d'accompagnement attendue ou obérer le budget des personnes accueillies par une augmentation élevée des tarifs proposés et qui seraient alors conduits à des choix incompatibles avec le maintien de leur santé et de leur bien-être.

Cette fragilité, tant au niveau économique qu'au niveau des ressources humaines n'encourage pas les directions des ESMS de répondre à leurs obligations d'accompagnement des plus vulnérables en particulier par la difficulté de garantir les bonnes conditions d'une qualité de vie au travail.

Comment ainsi revoir l'organisation du travail en laissant plus de place à la responsabilisation, l'autonomie et les prises d'initiatives de chacun sans visibilité suffisante d'une politique budgétaire permettant l'amélioration de la qualité des prestations à fournir et, à minima, assurer un accompagnement financièrement accessible, digne des personnes ?

Il n'est pas concevable de renvoyer aux seuls employeurs et gestionnaires la responsabilité de régler le manque de moyens. Comment envisagez-vous d'y prendre part, en fonction de vos attributions, de vos compétences et des budgets que vous souhaitez y consacrer ? Nous comptons fermement sur votre concours pour soutenir le secteur médico-social en danger et permettre ainsi d'accompagner au quotidien les personnes les plus fragiles. Il s'agit pour nous de tenir un engagement républicain de fraternité et de solidarité envers les personnes les plus vulnérables et les plus en difficulté.

Lyon, le 14 novembre 2022

Pour la CRSA Auvergne-Rhône-Alpes
Son président, Christian BRUN



Contact : ars-ara-crsa@ars.sante.fr